

[Traduction]

LE DÉVELOPPEMENT RURAL

NOUVELLE-ÉCOSSE—LE RAPPORT DE L'ARDA
AU SUJET DES COMTÉS DU NORD

M. H. Russell MacEwan (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser cette question au secrétaire parlementaire du ministre du Développement rural. Le 15 janvier, j'ai interrogé le ministre au sujet de la possibilité de rendre public le rapport du groupe d'experts de l'ARDA sur les neuf comtés du Nord de la Nouvelle-Écosse. Il a répondu, à l'époque, qu'il étudierait la question et qu'il y répondrait plus tard. Le secrétaire parlementaire voudrait-il se renseigner et nous donner une réponse demain ou après-demain?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, le ministre était ici tout à l'heure. J'attirerai son attention sur la question.

LES AÉROPORTS

OTTAWA—L'ÉTAT DE LA ROUTE D'ACCÈS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question est supplémentaire à la question posée au ministre des Transports par mon collègue, le député de South Shore. Je ne sais si elle doit s'adresser au ministre des Transports ou au ministre dont dépend la Commission de la capitale nationale. La voici: Y a-t-il un membre ou un comité du cabinet qui s'occupe de l'état de la route entre l'aéroport et Ottawa? A-t-on entrepris quelque chose à ce sujet, en collaboration avec les autorités municipales compétentes?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je sais fort bien qu'au cours de la période des questions, on ne peut traiter que de problèmes urgents et d'une importance nationale. A moins qu'on ne prenne bientôt des mesures, nous ne pourrions plus nous rendre de l'aéroport à la ville à cause des nids de poules qui parsèment la route. C'est pis que dans le Territoire du Yukon.

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce n'est pas là une question; c'est un grief.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN ET LE NORAD—LA POSITION
DES MINISTRES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, je veux adresser ma question au ministre de la Défense nationale, chargé de la défense de la nation. Lorsqu'il a proclamé son appui entier et absolu à l'OTAN et à son maintien, parlait-il au nom du gouvernement et, dans ce cas, voudrait-il adresser une lettre au ministre des Postes pour lui rappeler le fait?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Une question relative à une déclaration faite en dehors de la Chambre ne peut être adressée qu'au premier ministre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je la poserai sans tenir compte de ce qui se passe en dehors de la Chambre. Est-ce au nom du gouvernement que le ministre affirme—en véritable homme d'État, d'ailleurs—que l'OTAN sera maintenue en vue de la défense du pays? Le ministre peut-il répondre, oui ou non?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): J'exprime mes convictions personnelles. Rien ne m'en empêche.

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Défense nationale. Le ministre énonce-t-il la politique de défense actuelle du gouvernement en disant que celle-ci est exposée dans le Livre blanc de 1964?

L'hon. M. Cadieux: Je ne pense pas avoir dit cela, monsieur l'Orateur.

M. McIntosh: Je vais poser ma question autrement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question posée du député et celle du représentant de Prince Albert montrent combien c'est difficile d'interroger un ministre sur des déclarations faites en dehors de la Chambre. Le Règlement indique clairement que l'on ne peut évoquer ces déclarations qu'en posant une question au premier ministre, pour savoir si une telle déclaration représente l'attitude du gouvernement.

M. McIntosh: Puis-je poser ma question d'une autre façon? La politique de défense actuelle du Canada est-elle la même que celle qui était énoncée dans le Livre blanc de 1964?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député demande au ministre de donner son avis sur la politique. Sauf erreur, cela ne peut se faire qu'à l'appel des motions. Toutefois, si les députés veulent bien permettre au ministre de répondre, je n'y vois pas d'inconvénient.